

02 AVRIL 2026

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 02 avril 2026 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Harol Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Absence de monsieur le conseiller Emmanuel Estérez.

Est également présent madame Caroline Dégario, trésorière et assistante greffière

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 18h30.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Congédiement employé 110642.
5. Offre de services professionnels – Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire – Réfection de chaussée et remplacement de ponceau – chemin de Val-d'Espoir.
6. Autorisation d'ouverture de poste de directeur des travaux publics.
7. Questions du public.
8. Clôture de la session.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

### **CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

### **RÉSOLUTION 101-04-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

### **RÉSOLUTION 102-04-2026 CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 110642**

**CONSIDÉRANT** le rapport de la direction générale et des ressources humaines en date du 30 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur Renaud Langlois et résolu unanimement:

**D'ENTÉRINER** la suspension avec solde à l'égard de l'employé portant le numéro 110642, d'entériner la recommandation de la direction générale et de confirmer le congédiement l'égard de l'employé portant le numéro 110642 en date du 02 avril 2026.

**RÉSOLUTION 103-04-2026**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE – RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET REMPLACEMENT DE PONCEAU – CHEMIN DE VAL-D'ESPOIR.**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

De mandater la firme ENGLOBE, selon leur offre de services professionnels en date 19 mars 2026, pour réaliser les études géotechniques et de caractérisation environnementale sommaire – réfection de chaussée et remplacement de ponceau – chemin de Val-d'Espoir dans la cadre du projet de réfection du chemin Val d'Espoir, phase 1 et phase 2 du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2027.

**RÉSOLUTION 104-04-2026**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

D'autoriser la direction générale à procéder à l'ouverture d'un poste de directeur des travaux publics

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS**

Aucune intervention.

**RÉSOLUTION 105-04-2026**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 18 h 57 l'ordre du jour étant épuisé.

Il est dûment proposé par le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:  
**DE LEVER** la présente séance.



**Daniel Leboeuf**  
Maire



**Caroline Dégarie**  
Trésorière et assistante greffière

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



**Daniel Leboeuf**  
Maire